



Le Groupe

Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 27 mai 2025

Madame la Bourgmestre f.f.,
Madame la Directrice générale,
Monsieur le Directeur général adjoint,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 27 mai 2025, le point suivant :

Projet d'intégration des CPAS dans les communes : position de la Ville de Namur

Monsieur le Président,
Madame la Bourgmestre f.f.,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,
Chers Collègues,

La récente annonce du Vice-Président et Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur François Desquesnes, concernant l'intégration des CPAS au sein des communes, suscite de vives inquiétudes et de nombreuses interrogations. Cette réforme, envisagée sans concertation préalable, repose sur des hypothèses de départ, des postulats et des présupposés non étayés ou documentés, notamment en ce qui concerne les synergies existantes entre communes et CPAS, les économies potentielles, et la sécurité juridique d'une telle opération.

Par ailleurs, une réforme d'une telle ampleur remettrait directement en cause le principe fondateur de la loi organique du 8 juillet 1976, qui établit une séparation institutionnelle entre les pouvoirs communaux et l'aide sociale. Une telle évolution devrait, à tout le moins, faire l'objet d'un débat démocratique au Parlement wallon, débat qui – sauf erreur – n'a toujours pas eu lieu à ce jour.

Cette annonce soudaine est également vécue comme vexatoire et anxiogène par des milliers de travailleuses et travailleurs sociaux et administratifs, déjà fortement sollicités ces dernières années face aux crises successives – sanitaire, énergétique, inflationniste et occupés à anticiper les impacts des réformes annoncées notamment en matière de chômage. Leur engagement est aujourd'hui mis à mal, alors que leurs attentes portent avant tout sur la stabilité et la reconnaissance.

Le projet s'accompagnerait, selon plusieurs sources, du lancement imminent d'une phase dite « pilote » – qui ne se limiterait plus aux petites communes – amorçant ainsi un processus irréversible. Cela interroge sur l'opportunité d'agir de manière précipitée, sans évaluation préalable ni consensus, dans un secteur aussi sensible et vital que celui de l'action sociale.

Transformer le CPAS - outil public décentralisé, garant de l'accès aux droits fondamentaux (revenu d'intégration, logement, énergie, santé, insertion...) - en une « simple » direction communale pourrait conduire à une perte en spécialisation, en indépendance et en efficacité.

Et cela, au détriment des bénéficiaires, alors que les CPAS ont aujourd'hui un besoin impérieux de stabilité pour affronter les défis actuels et à venir, notamment liés à des mesures adoptées à d'autres niveaux de pouvoir.

Dans ce contexte – loin d'être anodin – il apparaît essentiel que, si une telle initiative devait être envisagée, le Conseil communal soit pleinement informé et associé à la réflexion. Il en va de la bonne gouvernance, de la démocratie locale, du respect des institutions existantes et du rôle fondamental des organes représentatifs tels que le Conseil de l'Action sociale, le personnel concerné et les partenaires sociaux.

Madame la Bourgmestre f.f., Mesdames et Messieurs du Collège, vous comprendrez dès lors notre souhait de connaître à ce stade l'état des réflexions de votre majorité (miroir de celle du Gouvernement wallon) sur ce projet. Concrètement, quelle est la position du CPAS de Namur ?

D'avance merci pour vos réponses.

Fabian MARTIN
Conseiller communal
Chef de groupe PS